

**COMMUNE D'ANNEYRON
DEPARTEMENT DE LA DROME**

COMPTE RENDU

SEANCE DU 29 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf avril à 19 h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ANNEYRON (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain GENTHON, Maire.

Présents : M. Alain GENTHON, Maire ; M. Michel FOMBONNE, Mme Delphine MALINS-ALLAIX, M. N'Diaga CISSE, Mme Colette BARON, M. Alain LACROIX, Mme Karine EBERHARDT, M. Pierre THEZIER, Adjoint ; M. Jean-Paul SAVIGNON, Conseiller Municipal Délégué ; M. Jean PIN, Mme Noëlle CHARRON, Mme Danielle BROCHIER, Mme Odile CHOSSON, Mme Michelle CLAVEL, Mme Annie VIVIER BOUDRIER, M. André MOURETON, M. Christian CROS, M. Yves CORNILLON, Mme Marie-Pierre ROBIN, Mme Marie PLOU, M. Olivier BESSON, M. Vincent PELLOUX-PRAYER, Mme Gwendoline DELHOMME, M. Stéphane SARRAZIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : Mme Patricia BOIDIN (pouvoir à Mme Colette BARON) ; Adjointe M. Antoine DOS SANTOS (pouvoir à Mme Marie-Pierre ROBIN) ; Conseiller municipal.

Absente excusée : Mme Manon BROSSETTE, conseillère municipale

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2015

Mme Delphine MALINS-ALLAIX est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire est heureux de saluer trois anciens adjoints présents.

Il précise que deux sujets ont été retirés de l'ordre du jour car les dossiers ne sont pas totalement administrativement bouclés. Il s'agit de la convention de mise à disposition de personnel pour la station de Mantaille et l'approbation de la modification allégée du POS. Ils seront présentés et examinés lors d'une prochaine séance.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces modifications

❖ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 18 MARS 2015**

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 mars 2015 est approuvé sans observations.

❖ **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE SAUEGARDE DU PATRIMOINE ANNEYRONNAIS (ASPA)**

Rapporteur : D. Malins-Allaix

D. Malins Allaix précise que les statuts de l'ASPA prévoient la présence de deux conseillers municipaux en plus du Maire membre de droit. Les candidatures de D.Malins-Allaix et O. Chosson sont proposées.

Le Conseil, ayant décidé de voter à main levée, désigne à l'unanimité D. Malins-Allaix et O. Chosson en qualité de représentants du Conseil municipal au sein de l'association ASPA.

❖ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AU SIAPA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon)

Rapporteur : A. Genthon

A.Genthon rappelle que le SIAPA a conservé sa compétence en matière de transport des effluents puisque c'est la Communauté de Communes qui exerce désormais la compétence traitement. A terme c'est l'intégralité du SIAPA qui va être intégré à la Communauté de Communes mais dans l'intervalle, la commune d'Anneyron a accepté d'assurer la gestion et le suivi administratif et financier du syndicat. La convention de mise à disposition définit les conditions de cette mise à disposition.

P. Thézier précise en effet que la communauté de communes va probablement tout intégrer d'ici à la fin de l'année. A ce jour, il ne reste plus que 4 communes Anneyron, Albion, Beausemblant et Andance. Les membres ont renoncé à toute indemnité et mis en œuvre le budget pour 2015.

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

❖ DENOMINATION D'UNE VOIE

Rapporteur : A. Lacroix

A.Lacroix rappelle que compte tenu des constructions en cours des villas locatives d'Habitat Dauphinois desservies par le lot N°61 du lotissement « Amphithéâtre II » et de la mise en location de ces villas dans les prochains mois, il convient de dénommer ce lot N°61, partie intégrante de la voirie du lotissement.

Les travaux concernant ce lotissement avancent et une voie a été récemment inaugurée.

Pour conserver le thème végétal qui avait été choisi avec la dénomination de la « Rue des Armarines », il est proposé de dénommer cette voie « Allée des Poiriers » puisque c'est la culture qui était produite sur ce site.

A.Genthon demande s'il y a d'autres idées.

C. Cros rappelle que la Drôme des collines est identifiée site remarquable du goût Poire de la Valloire, cette dénomination est un joli clin d'œil.

Le Conseil à l'unanimité des présents décide de dénommer la dite voie « Allée des Poiriers ».

❖ TRANSFERT DE BIENS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteur : A. Lacroix

A.Lacroix indique au Conseil que ces transferts concernent des régularisations d'accords anciens et de classements dans le domaine public déjà effectifs mais qui n'ont pas fait l'objet d'une procédure de transfert officielle.

Les différentes parcelles ou voies sont situées dans différents quartiers de la commune. Il s'agit d'une parcelle rue G. Diner, d'une parcelle quartier des Demeures, d'une voie lotissement « impasse des Bleuets » ainsi d'une partie de voie omise lotissement St Amour.

Y. Cornillon souhaite connaître les frais que ces régularisations occasionnent.

A.Genthon rappelle que ces surfaces devaient faire l'objet de cessions gratuites mais cette procédure ayant été supprimée les transferts se feront à l'euro symbolique, les frais de notaire restent à la charge de la commune.

A l'unanimité, le Conseil autorise ces régularisations et demande à Mr le Maire de signer les actes afférents.

❖ REVITALISATION DU CENTRE BOURG: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE DROMARDECHE

Rapporteur : A. Lacroix

A.Genthon indique que ce dossier est suivi au niveau municipal par A. Lacroix en succession de Mme Bescond présente dans le public et qu'il salue.

A.Lacroix rappelle qu'au cours des quatre dernières années, il a été procédé à l'achat amiable de propriétés et à l'indemnisation des commerces (notaires, salon de coiffure, agence immobilière, magasin informatique).

A.Genthon souligne que toutes ces procédures sont très encadrées par la loi. A ce titre, le service des domaines est intervenu à tous les stades de cette opération.

Aujourd'hui les travaux préalables à la démolition ont débuté avec pour objectif la démolition fin mai/début juin de l'annexe Pasteur et mi-juin de la Place Rambaud.

Bien entendu, tout cela a un coût. L'Epora accompagne la commune dans cette opération. Il est rappelé que cet organisme public a été créé par l'Etat pour traiter la revalorisation des friches. L'Epora pilote toute la procédure et prend en charge 40% du coût total de l'opération.

A.Lacroix indique qu'en face de ces dépenses il y a, bien heureusement des recettes telles que la revente des terrains aux opérateurs et les aides publiques. A ce titre la commune a obtenu une première tranche de financement par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 112. 500 €.

Il rappelle qu'une première aide avait été accordée sur ce projet par la communauté de communes Rhône Valloire.

La nouvelle Communauté de Communes Porte de Drôm'Ardèche met en place un nouveau fonds de concours et il est souhaitable de mettre cette opération en priorité

A l'unanimité, le Conseil sollicite un fonds de concours auprès de la communauté de communes Porte de Drôm'Ardèche à son taux maximum.

✧ CRITERIUM DU DAUPHINE : CONVENTION TRIPARTITE ETAPE DU MERCREDI 10 JUIN 2015 DEPART DE LA 4^{EME} ETAPE DEPUIS ANNEYRON

Rapporteur : N'D. Cissé

N'D. Cissé informe l'assemblée qu'Anneyron va accueillir le départ de la 4^{ème} étape du 11^{ème} Critérium du Dauphiné qui mènera les coureurs jusqu'à Sisteron. La Communauté de Communes Porte de Drôm'Ardèche est le porteur financier et technique de cette opération.

Anneyron a la chance d'être ville de départ. Quelques indications quant à cette opération : 21 équipes de 8 coureurs, 80 véhicules. C'est donc une logistique importante à mettre en place dans la commune. Vont être concernées la rue principal (RD1) les places de l'Eglise et de la Mairie.

Le départ est prévu à 11h20 mais dès 6h30 du matin la mise en place des podiums va démarrer.

La commune a la chance de bénéficier de l'assistance et des conseils de B.Vallet dont l'aide est précieuse tant en ce qui concerne la mise en place technique que les animations.

Des contacts vont être pris avec les entreprises locales traversées telles que Lafuma, Jars, Iséobus afin qu'elles soient impliquées et bénéficient de la couverture médiatique du critérium

La convention qui est proposée va permettre de préciser les conditions de réalisation de cet évènement avec la société organisatrice de cet évènement et la communauté de communes Porte de Drôm'Ardèche.

J.Pin demande si le village départ va arriver la veille.

N'D. Cissé précise qu'il n'y aura rien la veille, le matin ils commencent leur implantation et à midi tout est fini

A.Genthon indique que cette étape est décalée (départ 11h20) car la veille les coureurs finissent tard. Par ailleurs, l'étape du jour est la plus longue du critérium puisqu'elle leur permet de rejoindre Sisteron.

A.Genthon rappelle l'histoire d'Anneyron avec les courses cyclistes et les conditions dans lesquelles Anneyron a été choisie en 2007. A cette occasion, un gros travail avait été réalisé avec Mr Cazeneuve et Anneyron avait obtenu un contre la montre. Il y a donc des contacts qui existent et surtout il y a la personnalité de Bernard Vallet qui apporte une caution tout à fait décisive. En effet, B.Vallet a été associé dès les premières discussions quant au choix de la ville départ et cela a permis d'atteindre notre objectif. C'est un véritable coup de projecteur pour la commune. La présence de quelqu'un ayant cette expérience et cette légitimité est très importante.

Le conseil vote pour à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

A.Genthon rappelle également que les mois qui viennent vont être très animés à Anneyron avec la foire le 2 mai, le Critérium, l'Ardéchoise, la Reconstitution du vol du premier ballon en juillet et d'autres manifestations.

N'D. Cissé indique qu'en septembre, le 5, la fête des bénévoles de l'Ardéchoise rassemblera 800 à 1000 personnes qui seront présentes sur notre territoire. Des cars seront mis à disposition et pris en charge par la Communauté de Communes avec des visites de différents sites et pour Anneyron les visites des magasins d'usine.

D. Malins-Allaix souligne également la tenue de la prochaine fête de l'été le 26 juin et l'organisation par l'association des jeunes d'Antirouille de leur premier concert reggae la 10 juillet.

✧ SERVITUDE DE PASSAGE LA CHATAIGNERAIE

Rapporteur : A. Lacroix

Dans le cadre de la vente d'une maison d'habitation située rue des sources, les nouveaux propriétaires doivent passer sur un terrain (une bande de terrain d'1,50 m de large) qui appartient au domaine privé de la commune.

Le Conseil, à l'unanimité, vote pour la création de la servitude et autorise la signature des actes afférents.

✧ ELECTRIFICATION RURALE RACCORDEMENT GIBELIN

Rapporteur : A. Lacroix

Suite à un permis de construire délivré à Mr Gibelin il faut faire une extension électrique. Celle-ci est prise en charge en partie par le SDED. Le montant forfaitaire communal sera remboursé à la commune par le pétitionnaire.

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition du Syndicat d'Electrification Rurale de la Drôme.

Le public présent s'étant retiré, le Conseil municipal examine à huis clos les déclarations d'intention d'aliéner. Sont concernées deux maisons : la commune décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Informations diverses :

L'Equipe fanion de Mantaille a fini première de sa catégorie, Le Conseil municipal se joint au Maire pour la féliciter.